

Mention : Management des activités commerciales

RNCP23913 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	312p, 312n, 311n
Code(s) ROME	M1707, D1406, M1705, N4202, N4204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours Management et gestion commerciale

Ce professionnel participe à la mise en place de la politique marketing et commerciale de l'entreprise.

- Il participe également à la définition commerciale de l'offre globale de l'entreprise (produits et services associés).
- Il commercialise l'offre définie.
- Il assure le suivi de la clientèle.
- Il est apte à gérer le suivi de la relation client.
- Il maîtrise les concepts et outils liés la qualité dans les services

Parcours Transport de voyageurs

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes

- Maîtriser les techniques d'exploitation et d'études et méthodes en tenant compte des coûts.
- Traiter les aspects commerciaux (répondre à un appel d'offre, faire un devis.).
- Traiter les aspects administratifs du transport de voyageurs (documents de transport, litiges, réglementation sociale.).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Parcours Management et gestion commerciale

Ce professionnel est apte à encadrer une équipe commerciale : organisation, animation, fixation des objectifs, prise en compte des coûts et des marges, mise en place des procédures de Il sait définir une offre de services associés à un produit/service.

En matière commerciale, il est capable de définir des cibles commerciales et déterminer les techniques d'approche appropriées.

Il maîtrise les techniques de l'entretien de vente : identifier les interlocuteurs, détecter les besoins, Sélectionner les arguments pertinents, conclure...

Parcours Transport de voyageurs

- connaître les bases du management de proximité.
- savoir manipuler les concepts et outils marketing (qualité, notion de client, enquêtes, etc).
- connaître les grandes tendances de la mobilité.

- savoir utiliser les techniques de calcul de rentabilité ligne et réseau.
- connaître la législation en matière de relations individuelles et collectives.
- maîtriser le contexte institutionnel et juridique du transport de voyageurs urbains et interurbains (textes réglementaires, rôle de l'autorité organisatrice, types de contrats, etc).
- savoir utiliser les méthodes de graphichage, habillage, planning, prépaye.
- Etre autonome en situation de prise de décision

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Parcours management et gestion commerciale

Ce professionnel intervient dans les secteurs du commerce, de la distribution et des services (banque, assurance, tourisme...)

Parcours transport de voyageurs

transport de voyageurs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Parcours management et gestion commerciale

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants

Attaché commercial

Chef de secteur (commercial)

Chef des ventes

Chef d'agence (commerciale)

Responsable grands comptes

Assistant chef de produit

Assistant directeur mercatique

Parcours transport de voyageurs

Responsable de planning (petite exploitation ou responsable adjoint)

Gestionnaire de parc

Responsable adjoint de gare routière.

Assistant d'exploitation

Responsable adjoint études et méthodes (concepteur horaire, concepteur graphique)

Responsable clientèle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	3 009 €

Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) · tension 3/5 (Modérée) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 091
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION IDEM

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Candidature libre uniquement pour le Parcours Transport de voyageurs

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23913/>